

Prolongation des heures de séance

On m'a dit que les agriculteurs étaient occupés pendant l'été et, Dieu merci, il y a des gens dans ce pays qui ont du cœur à l'ouvrage. Si les changements du tarif du Nid-de-Corbeau sont aussi traumatisants que le NPD voudrait nous le faire croire, je suis certain que les agriculteurs trouveront le temps de faire leur travail dans les champs et d'envoyer des représentants plaider leur cause au comité.

J'ai été touché par l'appel que le député d'Hamilton Mountain a lancé aux conservateurs, et je suis sûr que le député de Bow River (M. Taylor) l'était également. Il lui a dit: «Nous sommes prêts à nous joindre aux conservateurs... venez avec nous». Je me demande comment il se fait que mon collègue de Bow River ne se soit pas immédiatement rendu auprès d'eux pour conclure un pacte. Je voudrais, avant qu'il accepte cette invitation, qu'il en comprenne les conséquences. C'est une invitation à revenir à 1910, 1915 ou 1920.

Nous savons tous que le tarif du Nid-de-Corbeau est une question qui soulève les passions. Mais ce n'est pas une raison pour faire de ce corbeau une vache sacrée. Il faut au contraire rassembler notre courage et faire ce qui s'impose plutôt que de laisser faire ou de nous cacher la tête dans le sable comme le député d'Hamilton Mountain. C'est pourquoi je suis heureux que le député de Bow River ait gardé la tête froide, comme il le fait d'habitude. J'espère que peu accepteront l'invitation du député d'Hamilton Mountain à revenir à 1910. Comment peut-il réconcilier sa position à propos du tarif du Nid-de-Corbeau et l'opinion de ses électeurs qui pourraient bénéficier des modifications proposées dans cette mesure législative?

M. McCain: Monsieur le Président, le député enthousiaste qui vient de s'asseoir serait-il prêt à soutenir le principe d'un amendement raisonné améliorant cette mesure s'il venait des agriculteurs dont il s'est fait l'ardent défenseur?

M. Simmons: Monsieur le Président, certainement. C'est pourquoi mes collègues et moi-même sommes si pressés de renvoyer ce projet de loi au comité. L'une des raisons de l'étape du comité est de permettre aux députés d'étudier la mesure législative de plus près, dans un cadre moins rigide et de voir si elle peut être améliorée. Si le député a des propositions qui l'amélioreraient de façon légitime, je soutiendrai son amendement.

● (1650)

M. McCain: Monsieur le Président, le député pourrait-il persuader son caucus de persuader à son tour le ministre d'accepter les amendements qui sont appuyés par les différents partis de la Chambre pour pouvoir régler la question la tête froide au lieu de se laisser emporter par la passion, comme c'est le cas actuellement?

M. Simmons: Monsieur le Président, je m'inscris en faux contre les derniers termes. Le député a parlé de passion. Le débat a été animé parce que c'est un sujet controversé. Une fois que le projet de loi aura franchi l'étape de la deuxième lecture, nous voudrions qu'il soit renvoyé en comité où nous pourrions étudier ces amendements à la lumière du jour et voir s'ils sont aussi intéressants que le député ne le laisse entendre. Monsieur le Président, personne n'a dit au député de Carleton-Charlotte (M. McCain) que nous n'accepterons pas d'amendements; je le défie d'affirmer le contraire. Nous avons toujours

dit qu'il fallait le renvoyer en comité et que là les députés jouiront de la liberté qu'ils ont toujours eue en comité et qu'ils pourront proposer des amendements et les faire étudier.

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'ai écouté le député de Burin-Saint-Georges (M. Simmons) dire en pleurnichant et en se plaignant qu'il voulait sortir d'ici. Il me semble que ses électeurs paient des impôts sur le revenu pour qu'il travaille, peu importe la durée des séances du Parlement. Je voudrais que le député me dise s'il s'opposerait à une mesure législative ayant recours à toutes les méthodes possibles et imaginables conformes au Règlement de la Chambre, s'il est oui ou non du côté ministériel, ce qui coûterait 600 millions de plus aux habitants de sa province en frais de transport d'ici la fin de cette décennie. Le député admet-il qu'il ferait tout son possible pour empêcher l'adoption d'une mesure législative qui aurait de telles conséquences pour les habitants de sa province?

M. Simmons: Monsieur le Président, je voudrais voir si oui ou non la présomption qui se trouve dans la question est exacte. Il faut se demander si ce chiffre de 600 millions correspond à peu près à la vérité; c'est déjà tout un débat en soi. J'ai déjà répondu à l'autre partie de la question en exhortant le Nouveau parti démocratique à cesser de se fâcher pour faire adopter ses opinions. C'est pour cela que le Règlement existe. C'est pour cela qu'existent les différents articles du Règlement, notamment celui que nous étudions aujourd'hui. Je les ai invités à le faire, mais je ne crois pas qu'ils aient besoin d'une invitation de ma part, car ils jouissent de privilèges qui leur permettent de faire appel à tous les articles du Règlement. Cependant, monsieur le Président, j'ai déjà signalé que le Règlement ne permet pas aux membres de ce parti de faire du terrorisme parlementaire. C'est bien de cela que le député de Hamilton Mountain nous a donné préavis aujourd'hui quand il a dit qu'il ferait de l'obstruction. Je dis que ses électeurs, y compris les travailleurs de l'acier qui profiteront des modifications apportées au tarif du Nid-de-Corbeau, ne l'ont pas envoyé ici pour faire de l'obstruction. Ils l'ont envoyé ici pour combattre de toute son énergie, mais dans les limites prévues par le Règlement. Je défendrai jusqu'au bout son droit de combattre les mesures qu'il rejette, dans les limites fixées par le Règlement. Je ne lui ferai aucun reproche là-dessus.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je voudrais demander au député s'il a lu la réponse du ministre des Transports (M. Pepin) à des questions inscrites au *Feuilleton*. Le ministre y déclare que jusqu'à maintenant, il a reçu plus de 37,000 lettres et télégrammes de citoyens de l'ouest du Canada qui demandent le maintien du tarif statutaire pour le transport du grain. Ces lettres provenaient de partout au Canada, en fait, mais la plupart venaient de l'Ouest. Seulement 69 personnes se prononçaient contre le maintien du tarif statutaire. En outre, plus de 50,000 personnes ont signé diverses pétitions, qui n'ont pas encore toutes été présentées au Parlement, en faveur du maintien du tarif statutaire pour le transport du grain. Le député ne convient-il pas que cela signifie que le gouvernement devrait accepter la proposition que vient de faire notre leader à la Chambre, le député de Hamilton Mountain (M. Deans), c'est-à-dire que l'objet de ce bill soit renvoyé à un comité spécial habilité à voyager partout au Canada et à entendre des témoins jusqu'au 1^{er} octobre, ou novembre ou décembre ou toute autre date, afin que le gouvernement puisse ensuite étudier le projet de loi en tenant compte des renseignements reçus de première main, soit des producteurs céréaliers de l'ouest du